



J'ai travaillé en CCd 1 mois 1/2 mon patron ne m'a pas payé

Par **véronique tanneau**, le **02/01/2013** à **15:55**

bonjour j'ai travaillé dans une petite entreprise de peinture du 12/11 au 21/12, j'ai bien les contrats en ma possession mais le patron ne m'a jamais donner un euros, je n'ai pas de fiche de paie, j'ai fini mon contrat le 21/12 bien que n'ayant pas eu mon salaire de novembre j'ai été honnête et je suis allé au bout de mon contrat. Bien qu'ayant réclamé plusieurs fois accompte et salaire, rien, mon patron m'a dit que son père était décédé et qu'il avait dû partir à Digon, Aujourd'hui j'ai essayé d'appeler mais rien, j'ai mis la machine en route pour aller au prud'hommes, je ne suis pas le seul dans ce cas. Merci de vos temoignages.

Par **pat76**, le **02/01/2013** à **16:17**

BonjourrrrrnVous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à l'employeur dans laquelle vous le mettez en demeure de vous verser les salaires qui vous reviennt et de tenir à votre disposition les documents qu'il doit obligatoirement vous remettre à la fin du contrat (certificat de travail, attestation pôle emploi, bulletin de salaire (de chaque mois) et solde de tout compte).rrrrnVous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans les 5 jours au plus tard à la réception de votre lettre, vous l'assignerez en référé devant le Conseil des Prud'hommes pour faire valoir vos droits.rrrnVous précisez que vous informez l'inspection du travail de la situation et que vous vérifiez auprès des services de l'URSSAf si vous aviez été déclaré.rrrnVous garderez une copie de votre lettre.rrrnVous irez à l'inspection du travail expliquer la situation et faire vérifier votre contrat de travail.rrrnSi vous n'avez pas eu de visite médicale d'embauche à la médecine du travail vous le signalerez à l'inspection du travail.

Par **véronique tanneau**, le **02/01/2013** à **20:24**

l'inspection du travail est déjà au courant et le patron est bien connu de leur service, je vais faire le courrier mais j'ai RV la semaine prochaine avec un représentant FO pour les prud'hommes . Merci de votre temoignage